



De nouveaux diplômes pour une profession en mutation

La réforme des diplômes de notre profession joue la carte de l'ouverture.

Auparavant, pour devenir Expert-comptable, il fallait être issu de la filière comptable.

Dorénavant, d'autres profils, comme commercial ou ingénieur, peuvent postuler.

Les jeunes des grandes écoles et des universités détenteurs d'un master bénéficient d'équivalences.

L'actuel Diplôme d'Études Supérieures Comptables et Financières (DESCF), de niveau bac + 4,

monte en grade et devient un master sous l'appellation de Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion (DSCG).

Cette réforme intervient à un moment où le métier a besoin de jeunes pour prendre la relève, avec des compétences plus vastes que le seul savoir-faire comptable et financier. Elle devrait permettre d'attirer de nouvelles recrues.

Voilà qui devrait quelque peu modifier le visage des Experts-comptables.

Pour en savoir plus, je vous conseille le site internet www.futurexpert.com, très complet sur le cursus à suivre.

Parlons-en autour de nous et surtout aux jeunes ; qu'ils viennent rejoindre un métier qui bouge !

Gilles MERCIER,
Président du Conseil Régional
de l'Ordre des Experts-comptables
Picardie-Ardenne

ACTUALITÉS

devenir Expert-comptable

la réforme des diplômes

La réforme des études menant à l'expertise comptable, promulguée dans les premiers jours de 2007, entre en application dès la rentrée scolaire prochaine, avec une première session d'examens en juin et novembre 2008.

Au-delà de la nécessaire harmonisation du cursus des examens d'expertise comptable avec le schéma européen LMD "licence-master-doctorat", la réforme répond à l'objectif de la profession comptable libérale de recruter des candidats ayant des **compétences de haut niveau** et des **profils plus diversifiés**.

Elle permet également de concilier le cursus avec les référentiels et modèles de formation européens et internationaux applicables à la profession ; le but étant de **favoriser la mobilité** des étudiants et des professionnels "tout au long de la vie".



Les trois diplômes actuels DPECF, DECF, DESCF sont remplacés par deux diplômes positionnés à Bac+3 (niveau L) et Bac+ 5 (niveau M) :

- Le **DCG** en 3 ans : Diplôme de Comptabilité et de Gestion, niveau Licence.

- Le **DSCG** en 2 ans : Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion, niveau Master.

L'équilibre entre les matières juridiques et celles du domaine comptabilité/finance reste inchangé. Les pro-

grammes sont néanmoins plus orientés vers le **management** et les **systèmes d'information**. En outre, l'**anglais devient obligatoire**.

Un stage professionnel est imposé pour l'obtention de chacun des diplômes et les mathématiques /statistiques sont intégrées dans les matières qui requièrent leur maîtrise.

Ces deux nouveaux diplômes précèdent le stage permettant d'accéder au DEC (Diplôme d'Expert-Comptable), Bac +8, auquel est conféré le grade de Doctorat.

Les diplômés à Bac+3 et Bac+5 peuvent également intégrer la vie professionnelle à des postes à responsabilité en entreprise ou en cabinet d'expertise comptable et/ou de commissariat aux comptes.

Les épreuves du DPECF ont eu lieu en juin 2007, les dernières sessions de DECF sont prévues début septembre, les UV de synthèse du DESCF en décembre 2007.

Les premières épreuves du DCG seront organisées en juin 2008, celles du DSCG en novembre 2008.



L'expertise comptable, une profession à forte valeur ajoutée

La valeur ajoutée de l'Expert-comptable croît avec les mutations du secteur. Compte tenu de leurs connaissances multiples, de leur haute technicité, de leur capacité d'analyse et de mise en œuvre, les professionnels du chiffre et de l'audit sont de plus en plus courtisés..

L'Expert-comptable intervient en appui à toutes les étapes de la vie des entreprises et dans tous les secteurs de l'économie. Véritable partenaire du chef d'entreprise, il le conseille et l'assiste dans ses choix stratégiques et dans leur mise en œuvre.

En tant qu'auditeur externe, l'Expert-comptable intervient également dans des missions de conseil définies contractuellement avec le dirigeant dans des domaines aussi variés que les ressources humaines, l'ouverture du capital, la mise en place de système d'informations.

L'attente des opérateurs financiers, l'évolution rapide de l'environnement juridique et réglementaire, l'accélération de la mondialisation de l'économie,

l'exigence d'une éthique forte dans le domaine des affaires..., sont autant de facteurs qui placent la fonction comptable et financière au cœur de l'actualité économique.

Des missions de conseil et d'accompagnement

- Sur le marché des entreprises, en appui de la mission comptable : conseil à la création, conseil en gestion pour les opérations de croissance, maîtrise des coûts, des risques et des crises, optimisation des systèmes d'information, conseil juridique, social et paie, diagnostic export, contrôle interne, missions d'externalisation comptables et non comptables...

- Sur les marchés plus spécifiques tels que les associations, le secteur agricole, la net-économie, le secteur public, la comptabilité de l'État...

- Sur de nouvelles dimensions de l'économie : la sécurité environnementale, le développement durable, l'assurance de la qualité, la certification...

- Dans les domaines de l'enseignement, de la formation continue (séminaires professionnels) et de la recherche

(dans les disciplines comptables et financières).

Des missions dans un cadre réglementé

- Préparation et établissement des comptes annuels (bilan, compte de résultat et documents annexes), comptes consolidés, situations comptables périodiques et comptes prévisionnels.

- Production de documents comptables (journaux, grand livre, balance...) permettant de suivre régulièrement la santé de l'entreprise.

- Audit contractuel, missions comptables diverses dont la portée est définie de manière contractuelle avec le chef d'entreprise en fonction de ses besoins.

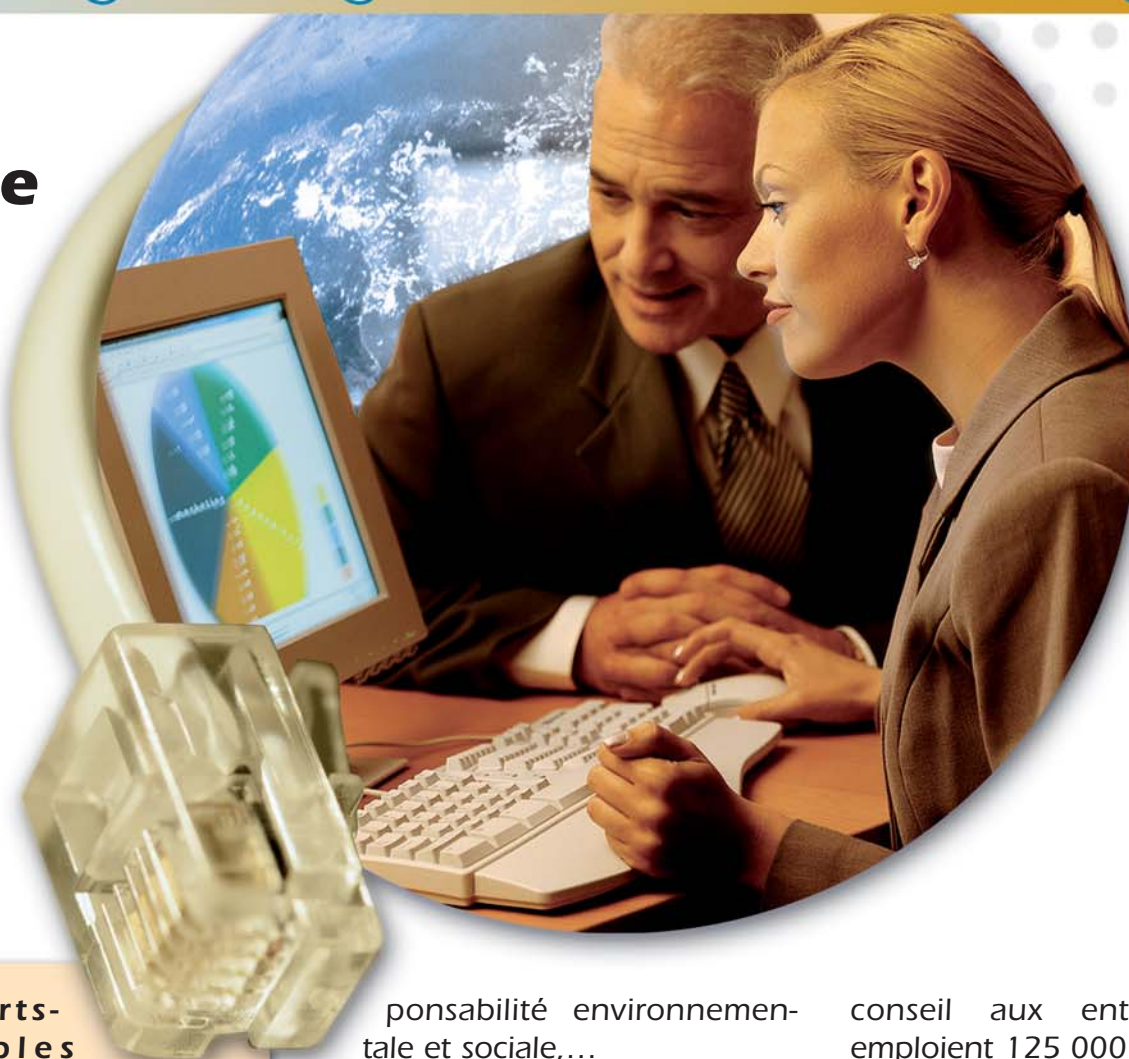
- Participation au processus d'élaboration de l'information comptable et financière.

Des missions légales

- Assistance aux comités d'entreprise pour tous les éléments d'ordre économique, financier ou social nécessaires à l'appréciation de la situation de l'entreprise.

- Présentation des comptes de campagne des candidats aux élections politiques.

ajoutée



Les Experts-comptables mettent leurs compétences multiples au service des :

- entreprises
- commerçants et artisans
- associations
- agriculteurs
- professions libérales
- collectivités territoriales
- comités d'entreprises
- particuliers...

L'Expert-comptable en cabinet, un savoir-faire pluridisciplinaire

Au-delà de leur mission première sur les comptes annuels, les Experts-comptables sont incontournables sur les grandes problématiques telles que la création d'entreprise, la transmission, l'emploi, la réforme de la fiscalité, les services à la personne, la res-

ponsabilité environnementale et sociale,...

Le profil de l'Expert-comptable dispose de nombreux atouts :

- indépendance,
- aisance sur les techniques d'aide à la décision,
- approche pragmatique de l'économie,
- goût du contact, de la communication et du travail en équipe,
- bonne gestion des temps,
- fibre de manager et de chef d'entreprise.

Les Experts-comptables, 1^{er} réseau de conseil aux entreprises

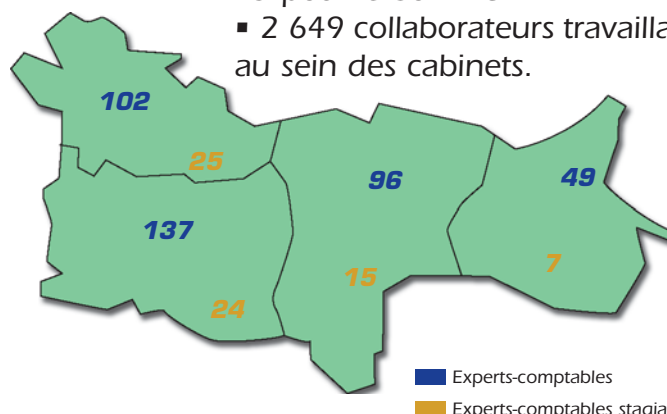
Les Experts-comptables sont près de 18 300 dans toute la France.

Ils représentent le premier réseau de

conseil aux entreprises. Ils emploient 125 000 salariés dont 5 400 Experts-comptables stagiaires. Ils interviennent dans plus d'un million et demi d'entreprises.

En Picardie Ardennes, on dénombre :

- 384 Experts-comptables dont 96 pour l'Aisne, 49 pour les Ardennes, 137 pour l'Oise et 102 pour la Somme.
- 71 Experts-comptables stagiaires dont 15 pour l'Aisne, 7 pour les Ardennes, 24 pour l'Oise et 25 pour la Somme
- 2 649 collaborateurs travaillant au sein des cabinets.



■ Experts-comptables
■ Experts-comptables stagiaires

- Vous êtes une entreprise basée en Picardie.
 - Vous avez accompli, depuis 2005, une action de mécénat.
- ➔ Participez au "Prix du mécénat culturel 2007".

Dossier de candidature à télécharger :
<http://www.pic-ard-experts.org/>

La loi du 1^{er} août 2003 a apporté un nouvel élan dans le développement du mécénat, notamment l'encouragement fiscal très incitatif (60% de réduction d'impôt dans la limite d'un plafond de 0,5% du chiffre d'affaires).

Nous savons que beaucoup d'initiatives issues d'entreprises de toute taille se sont déjà développées en Picardie.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles, les Compagnies Consulaires, les Ordres des Experts-comptables Picardie-Ardenne et des Notaires de Picardie et la Caisse d'Épargne Picardie souhaitent promouvoir ces actions exemplaires et lancer en 2007 un Prix du mécénat culturel qui récompensera trois entreprises mécènes par la remise d'œuvres d'art réalisées par des artistes plasticiens professionnels résidant en Picardie.

Ce concours est ouvert à toutes les entreprises, quels que soient leur domaine d'activité et leur taille, qui ont accompli, depuis 2005, une action de mécénat méritant d'être portée à la connaissance du monde économique.

Les entreprises présenteront leur action de mécénat.

Un jury composé de représentants des mondes économique et culturel élira les lauréats de ce concours. À la suite d'une présélection, il pourra être demandé un complément d'informations pour les projets retenus.

Les trois entreprises primées recevront, en récompense du caractère remarquable de leur action, une œuvre originale unique, du domaine des arts plastiques, primée au terme d'un concours lancé auprès des artistes plasticiens professionnels. Le jury se réserve également le droit d'attribuer des prix spéciaux.

Les prix du mécénat d'entreprises seront remis lors d'une manifestation de prestige pour le développement du mécénat, fin 2007.

Les œuvres remises aux trois lauréats devront être exposées dans un espace public de l'entreprise selon les règles légales d'œuvres acquises dans le cadre d'une action de mécénat.

Les droits moraux de l'artiste seront par ailleurs scrupuleusement respectés.

Pour toute information et pour télécharger le dossier de candidature :

<http://www.pic-ard-experts.org/>

témoignages

Simon, 29 ans, ancien Expert-comptable stagiaire dans un cabinet de taille moyenne.

"J'ai commencé à travailler en cabinet d'expertise comptable après un BTS et un DPECF. Petit à petit avec l'aide de mon employeur, j'ai pu passer le DECF puis le DESCF et rentrer en stage d'expertise comptable. Au fur et à mesure de ma progression j'ai acquis d'avantage de responsabi-

lités, j'ai été de plus en plus directement en contact avec les clients. Pouvoir poursuivre mes études tout en travaillant m'a particulièrement convenu. Aujourd'hui, je prépare mon diplôme d'expertise comptable et devrais par la suite devenir associé du cabinet."

Lucile, 34 ans, Expert-comptable indépendant

"J'ai toujours voulu monter mon propre cabinet. Aujourd'hui, c'est chose faite. Je peux allier mon tempérament de chef d'entreprise à mon goût pour le conseil et le contact. Une relation forte s'est créée avec

mes clients. Je me donne vraiment avec l'ensemble de mon équipe pour leur apporter les conseils les plus adéquats pour le quotidien et tous les moments clés de la vie de leur entreprise."

Antoine, 28 ans, Expert-comptable dans un grand cabinet.

"Au fur et à mesure de mes études et en particulier lors de mon stage et pour le mémoire du diplôme d'expertise comptable, je me suis spécialisé dans la transmission des entreprises. Aujourd'hui, je fais partie de l'équipe qui gère plus particuliè-

rement les négociations dans le cadre de transmissions d'entreprise. C'est passionnant et très motivant. Le fait d'être diplômé d'expertise comptable est un grand plus pour traiter ce type d'affaires."

Louise, 32 ans, diplômée d'expertise comptable et collaboratrice d'un cabinet de taille moyenne

"Le côté contact de cette profession dans laquelle je peux développer mon goût pour la communication et le travail en équipe me plaît beaucoup. Par ailleurs, j'apprécie tout particulièrement la diversité des secteurs qu'elle nous permet d'approcher.

Le cabinet dans lequel je travaille a développé une offre de services particulièrement adaptée aux associations qui sont de plus en plus demandeuses de conseils en matière comptable, fiscale, sociale... Je devrais bientôt être responsable de ce service."

Assemblée Générale le 21 septembre 2007

L'Assemblée Générale de l'Ordre des Experts-comptables Picardie Ardenne se tiendra cette année dans l'Aisne à Château-Thierry (Champagne Pannier). Le thème portera sur : "communication, marketing et expertise comptable".